

# NOS EMPLOYÉS SONT ÉQUIPÉS DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

LA GARANTIE D'UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE  
VOTRE ASSURANCE D'UN CHANTIER IRRÉPROCHABLE



En adhérant au système de carte professionnelle, notre entreprise s'engage contre le travail au noir, la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale. Seuls les travailleurs pourvus d'une carte valide sont autorisés à accéder aux chantiers.

## L'EMPLOI DE LA CARTE PROFESSIONNELLE GARANTIT

### DÉCLARATION ET PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Identification des travailleurs, que ceux-ci sont bien inscrits à l'AVS et déclarés auprès des assurances sociales pour le compte de l'entreprise qui les emploie.

### RESPECT DES CCT

Respect des conditions minimales de salaire et de travail des Conventions collectives de travail (CCT).

### PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Application des dispositions légales et réglementaires en matière de protection des travailleurs et d'assurances sociales.

### CONTRÔLE DES SOUS-TRAITANTS

Contrôle et responsabilité solidaire vis-à-vis des sous-traitants.



Membre

**entrepreneurs!**  
fédération vaudoise